

Compte-rendu approuvé par la
CPNEFP du 09 décembre 2010

Réunion CPNEFP du 28 octobre 2010

Compte rendu

Collège employeurs :

SdA : Jean-François CHENAIS, Françoise GROSHENS, Jean-Pierre BARRANGER, Boualem BELLEMOU, Jacques PUISSANT
UNSA : Odette BAUMGARTNER, Patrick SARAZIN, Edmond CEZARD, François PICHET, Jean-Michel DRESSE

Collège salariés :

CFDT : Alain HENAUX
CFTC : Yassin BOUAZIZ, Angélique LACROIX
FO : Dominique MODAINE

Président : Alain HENAUX

Vice Président : Jean-François CHENAIS

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Consultant : Bernard DUCROIX

CREPA Bretagne : Laurence CROSLARD & Marie LE GOASCOZ

Ordre du jour

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 septembre 2010
- 3 - Rapport sur les activités de la Présidence
- 4 - E-Learning
- 5 - Composition du comité de labellisation et plan de travail 2011
- 6 - Questions diverses : calendrier 2011 des réunions CPNEFP

1°) Approbation de l'ordre du jour

Décision

L'ordre du jour de la CPNEFP du 28 octobre 2010 est approuvé.

2°) Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 09 septembre 2010

- page 10 : en ce qui concerne le débat sur les formations CAO-DAO, il n'y a pas eu de distinction entre les parcours longs et les parcours courts. Il faut revoir ce qui a été réellement dit par la CPNEFP. S'il y a erreur, il faut rapidement corriger cette prise en charge de 9.15 € pour tout le monde et faire passer la correction au Bureau de Section Cadre de Vie.

Décisions

Le procès verbal de la réunion de la CPNEFP du 09 septembre 2010 est approuvé.

Un courrier sera adressé à l'Opca PI avec les propositions suivantes sur les formations CAO-DAO :

- pour les formations courtes, sur le plan : 9.15 €/heure
- pour les formations longues en période de professionnalisation : 200 €/jour (de 5 à 18 jours).

3°) Rapport sur les activités de la Présidence

- *Projets de courriers sur la labellisation :*

JFC (SdA) : ces courriers seront envoyés aux pôles de compétences et aux éventuels partenaires extérieurs susceptibles de faire partie du comité de labellisation. Il s'agira d'informer sur la mise en place de la labellisation dans la branche.

4°) E-Learning :

Présentation de l'E-Learning par Laurence CROSLARD & Marie LE GOASCOZ du CREPA Bretagne.

Le CREPA est un centre de ressources professionnelles en architecture et de plus en plus de ressources inter professionnelles puisqu'il accueille des urbanistes, des paysagistes, quelques entreprises, quelques ingénieurs, des bailleurs, des collectivités locales même si le public privilégié demeure les architectes.

Le CREPA forme environ 1500 stagiaires/an et propose des activités complémentaires, des formations comme le font d'autres OF, à la journée, sur le semestre ou sur l'année avec de plus en plus de formations inter professionnelles.

Dernièrement, le CREPA a constaté une évolution des demandes de formations personnalisées dans les agences et a construit au cours du 2^{ème} semestre 2009, à la demande d'un groupe d'architectes et d'urbanistes, une petite plateforme numérique (CREPA LINK) qui a été généralisée à tous les cycles de formations de 4 jours/8 jours. Cette plateforme est très classique et comporte des ressources documentaires, des supports de cours, etc. et ce qui est le plus intéressant, un forum entre stagiaires et un forum entre stagiaires et formateurs. Si trois mois après être venu en formation, le stagiaire a une question un peu compliquée sur un sujet vu à ladite formation, il la pose sur le forum, le formateur y répond et tous les autres stagiaires peuvent voir la question et la réponse. C'est déjà un petit côté de l'enseignement à distance.

De plus, une fois que les architectes se sont formés pendant un an, le CREPA continue à les suivre pendant un an et à les informer dans des domaines les concernant ou les prévenir de manifestations liées à leur profession.

Le campus numérique avec lequel travaille le CREPA est l'ENVAM dédié à l'environnement et à l'aménagement est composé de Bretons à l'origine, de géographes, un partenariat monté avec de grosses universités : Rennes 1 et 2, Brest, Clermont (l'agro campus), l'école de chimie (2005), Quebec (2007), Agadir (2009), l'USB avec Lorient et Vannes. L'ambition de l'ENVAM est de devenir un pôle national (voire international) en matière de formation continue à distance en environnement avec des partenaires puisqu'il y a un comité d'experts et un comité technique avec des gens très pointus.

L'offre est structurée, il existe déjà 53 modules avec une expérience importante en la matière dont des modules éco construction en cours de réalisation. L'offre de formation est organisée en pôles sur des questions périphériques centrées sur les activités des architectes et des urbanistes dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement, des ressources et usages, des espaces et des lieux et sur les outils et les méthodes.

Le partenariat repose sur une complémentarité assez forte et le CREPA essaie d'avoir une expertise de plus en plus poussée de toutes les problématiques liées à la fameuse chaîne de la construction sur laquelle il y a des maillons un peu faibles ou des chaînons carrément manquants en ce qui concerne certaines compétences ou certains métiers. Dans son réseau, le CREPA a beaucoup de praticiens, d'experts, d'intervenants (architectes, urbanistes, juristes, entreprises, etc.) et des partenaires puisque ce qui est capital c'est de partir du terrain et de coller à la réalité pour toutes les réglementations afin de repenser en permanence les offres de modules.

L'ENVAM a plus de 200 chercheurs et experts avec des équipes qui travaillent sur les modules, un tutorat pédagogique dont le fonctionnement est très précis et encadré, avec un taux de satisfaction très important (85 à 90 %). Dernièrement, il y a eu des innovations pédagogiques avec un tutorat renforcé, 60 tuteurs ont été formés en ligne, le suivi est très flexible avec des réponses 24h/24 et 7 jours/7, l'idée étant que les gens travaillent où et quand ils veulent, il y a eu également des nouveaux dispositifs d'évaluation.

Les solutions sont entièrement individualisées avec une prise en compte du profil de chacun, du projet de chaque stagiaire, un tutorat pédagogique avec des spécialistes puisqu'il s'agira de questions pointues et un soutien en fonction des compétences, de l'expérience, du rythme d'apprentissage ; il s'agit donc du cas par cas, chacun ayant sa manière de faire.

Le CREPA a trouvé intéressant de travailler avec l'ENVAM pour la souplesse de leur système. L'enseignement à distance implique de choisir de travailler soit uniquement sur un module éco construction, de creuser la question et d'avoir plus de compétences ; soit de s'engager par exemple sur cinq modules (niveau licence) et d'avoir un parcours qualifiant ; soit s'engager encore plus et obtenir un diplôme universitaire. Un demandeur d'emploi qui a du temps peut avoir l'objectif d'obtenir un diplôme ou passer par une VAE.

Le CREPA travaille depuis plus d'un an sur une offre et sur des modules éco construction. L'ENVAM veut mettre l'accent sur certaines thématiques comme l'énergie, les déchets, la science de la mer et du littoral, les outils et les méthodes. Les

nouveaux axes sont l'aménagement, l'urbanisme, la question des déchets et surtout les éco technologies et les éco constructions sur lesquelles le CREPA est en totale conception avec l'ENVAM avec la mise en place d'un diplôme inter universitaire éco construction.

Autre constat du CREPA : la demande évolue, les ateliers du CREPA organisent tous les ans un gros événement inter professionnel qui s'appelle "Les Ateliers du CREPA". Ils ont travaillé en 2010 sur la rénovation, la Picardie a demandé de les exporter dans leur région, ce qui a été fait mais en version un peu réduite puisqu'il y a des conférences, des ateliers avec une logistique assez lourde. Une journée rénovation a donc été préparée en Picardie, des modules ont également été exportés en Normandie (suivis de chantiers, BBC ...) mais le CREPA ne répond pas à certaines demandes par manque de temps et parce que c'est trop loin.

Publics & thématiques : le CREPA a une demande de recherche de formation en éco construction de la part de jeunes professionnels et de demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux avec un gros pic sur l'été 2009 (env. 60 architectes à la recherche d'un emploi sur le bassin rennais). Le CREPA a pu monter deux sessions en 2010 sur cette thématique appelée "construire basse consommation", 14 architectes sont encore en attente, il y a d'autres thématiques et le CREPA essaie d'y répondre mais a du mal.

Eco construction : cinq chapitres sont en cours de réalisation. Voir le compte rendu remis à la CPNEFP sur :

- la définition et la réglementation de l'éco construction
- les matériaux
- la CV
- la santé
- la question des usages
- et tout ce qui concerne l'accompagnement au changement : comment faire en sorte que, sur le management des projets, les uns et les autres changent leur façon de conduire les projets pour arriver véritablement en phase amont, en phase chantier et jusqu'à la fin, à atteindre les objectifs, notamment en matière des performances énergétiques.

A priori, quatre publics sont ciblés : les architectes, les bureaux d'études, les maîtres d'ouvrages (exploitants et usagers professionnels de bâtiments), les personnes qui travaillent sur la mise en œuvre des produits et éventuellement des fournisseurs de matériaux ; tous ces publics sont susceptibles de réagir et il peut y en avoir d'autres.

Ce module est cogité sur un niveau L3-M1 (Licence 3, Master 1) qui est l'ancêtre de la maîtrise mais en parallèle, le CREPA commence à imaginer ce qu'il pourrait y avoir dans un niveau Master 2 (ex DESS), la logique étant de pouvoir continuer à approfondir certaines thématiques.

Sur l'éco construction en particulier et sur de nombreuses thématiques, le CREPA forme donc env. 1500 stagiaires/jour et compte 200 fidèles qui en veulent plus. Le souci est de creuser la question des matériaux pour ceux qui ont fait la basse consommation, certaines questions intéressantes reviennent sur la responsabilité vis à vis du Grenelle 2 et petit à petit, le CREPA va essayer de répondre aux enjeux nouveaux.

Le temps de travail est à la carte. Concrètement, il y a environ 20 heures de cours calquées sur les 3 jours du DIF (on travaille plus à distance qu'en présentiel) ce qui représente en plus avec les exercices et les dossiers, 20 heures de travail personnel qui sont organisées de façon hebdomadaire ; en début de semaine, le tuteur dira ce qu'il faut faire et fera le point en fin de semaine, soit de façon individuelle, soit en classe virtuelle collective pour discuter via Skype pour que les échanges se fassent au niveau des forums.

Les architectes qui passent par le CREPA ont une journée en présentiel avec des rencontres, a priori inter professionnelles, sur certains sujets. Pour tous les gens qui sont à proximité, il y aura à chaque fois une rencontre terrain pour creuser une question qui sera la synthèse de toutes les préoccupations de ceux qui se seront formés sur l'éco construction.

Le prix n'est pas définitif mais il est au maximum de 970 € HT et ceux qui le souhaitent peuvent viser un diplôme avec cinq modules de cinq fois 20 heures. S'ils ont bien travaillé et que les dossiers sont corrects, ils ont donc un diplôme inter universitaire. Pour les architectes qui sont aux niveaux L3-M1 ou M2, les modules sont au nombre de trois au total.

Si toutes les équipes universitaires suivent, le CREPA espère que le premier module sera bouclé en février 2011 et commencer à accueillir les premiers stagiaires, cinq chapitres sont lancés mais ils n'avancent pas à la même vitesse compte tenu du travail à faire en amont.

Question : est-ce qu'en plus, il ne faudrait pas imaginer un petit module basique au niveau du CREPA ? Ce serait un outil qui serait adapté aux jeunes et aux demandeurs d'emploi avec l'opportunité pour eux de se former quand ils veulent et

de travailler seuls ou avec des confrères sur des dossiers. Une inadéquation est constatée par offre et par demande et des architectes sont recherchés avec de l'expérience et des compétences en basse consommation, il y a donc un fossé entre l'offre et la demande et en restant sur de la formation classique, les coûts seront plus importants notamment le prix des intervenants qui tourne autour des 2000 € sur une année. Les prix sont les plus chers en éco construction parce que les intervenants coûtent cher pour tout ce qui est urbanisme durable.

La fréquentation sur les utilisateurs du campus numérique s'accroît : le taux de satisfaction sur les trois années passées est intéressant (86 %) et un tutorat de bonne qualité (de 83 % à 91 % en mars 2009).

Qui se forme ? Entre les deux sessions de 2009, de 1 % pour les demandeurs d'emploi spécialisés dans l'environnement à près de 17 %.

Fonctionnement de l'ENVAM : il y a un comité de direction, un comité de pilotage et un comité d'experts. Le CREPA fait partie du comité d'experts (maîtres de conférences, professeurs ...) qui représente les thématiques environnement/aménagement. Laurence CROSLARD & Marie LE GOASCOZ participent tous les trimestres aux grandes directions qui sont définies.

Déroulement de la formation pour le stagiaire qui décide de suivre un module : un tuteur qui est un professionnel va accompagner le stagiaire plus en animant qu'en transmettant son savoir. Il va travailler en fonction du niveau du stagiaire, du rythme d'apprentissage, il y a une plateforme de télé formation.

Exemple de module : le tuteur va fixer les objectifs hebdomadaires du stagiaire et il le boostera et le soutiendra si nécessaire. Il y a un tuteur technique en informatique pour tous les stagiaires et un référent administratif qui gère les papiers et pour les architectes un accompagnement par le CREPA en sachant qu'a priori, il n'y aura pas que des architectes qui souhaiteront se former sur les questions de l'éco construction.

Pédagogie : il y a une architecture type pour un module avec à chaque fois **une présentation, le cours, des activités, un glossaire, des ressources et une aide**. Le scénario pédagogique varie en fonction de la thématique et des activités.

Description d'un module :

- des généralités : rappel et présentation du module
- le plan du chapitre
- des éléments biographiques
- des sites internet
- le cours avec des exercices interactifs
- le glossaire
- les activités : elles sont étalées sur 10 semaines par module (soit 40 heures)

Niveau d'entrée : ce sont plutôt des étudiants qui changent de branche.

Ce système est nouveau, les intéressés qui s'inscrivent à ce type de formation sont généralement des chargés de missions en environnement dans des collectivités, des consultants en environnement, des techniciens en environnement, ceux qui sont dans des bureaux d'études.

Le CREPA s'est préoccupé en premier des architectes mais des collaborateurs d'agence peuvent très bien être intéressés, comme des niveaux DUT qui ont une licence et veulent rajouter une licence spécialisée en éco matériaux ou éco construction qui leur permettra d'avoir une valorisation de leur salaire à l'intérieur de l'agence ou une valorisation de leur profil par rapport à d'autres agences.

L'E-Learning est intéressant pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer vers un centre de formation. Cette méthode va satisfaire les salariés qui sont isolés sur tout le territoire et qui pourront prendre quelques heures par ci, par là pour faire des exercices. Si en plus, il y a une valorisation de soi même en ne faisant qu'un seul module, ce sera très intéressant. Cela le sera d'autant plus, si l'Opca PI le prend en charge.

L'E-Learning répond à une demande qui existe sur le terrain, certains modules ont un côté ludique avec des échanges inter professionnels mais aussi internationaux. Depuis trois ans, le taux d'échec est très faible, environ trois abandons.

Validation : du ressort de l'université et des sachants (tuteurs formés) sur examen du dossier, avec des exercices sur la thématique choisie.

L'ENVAM avait des manques sur tout ce qui est éco construction et a cherché un groupe de professeurs/tuteurs pour travailler à la fois sur la rédaction des contenus et assurer le tutorat. Ils se sont tournés vers l'Ecole d'Architecture qui n'a

pas été très réceptive, aucun professeur ne voulant faire ce travail. L'ENVAM va donc s'appuyer sur l'université de Lorient qui a monté une licence éco construction. La difficulté est de trouver des professeurs "auteurs" qui sont payés 800 € pour faire un module (20 h de cours écrits), comme ils le font dans le cadre de leur professorat, ce sont donc des professeurs d'université qui sont obligés de le faire.

Modalités d'inscription : contacter le CREPA Bretagne et discuter des objectifs, des choix, des pré-requis, etc.

Débat

BD : la validation d'entrée en formation reste encore un peu floue. Il faut un système où la décision soit à la fois concrète et tienne compte des réalités et de la chance qu'a le salarié d'entrer dans une formation universitaire.

JFC (SdA) : la branche est en train de mettre en place une licence pro et elle se demande si éventuellement une partie de cette licence pro pourrait être proposée en l'E-Learning. Il peut y avoir des isolements géographiques ou des salariés en poste qui souhaiteraient la passer en dehors de leur lieu de travail, etc. Comment la branche peut-elle configurer cette demande ?

CREPA : ce n'est pas impossible si la demande est croisée avec un intérêt pour les thématiques développées par le CREPA. Si en termes pédagogiques, la branche a déjà construit le contenu de la licence pro, il faut vérifier si des choses peuvent en effet se faire. Le CREPA ne peut pas se dissocier de l'ENVAM puisque c'est l'outil informatique.

JFC (SdA) : dans le cadre de la licence pro, il y a sûrement des modules compatibles, mais d'autres pas. Il faudrait savoir si la branche peut profiter de l'expertise pour les modules compatibles et passer un partenariat avec les universités de Bretagne Sud (Rennes 1 ou 2) et voir si elles sont capables de monter un programme en E-Learning. La licence pro est de toute façon prise en charge par les universités et ce mode d'enseignement pourrait être intéressant pour la branche.

CREPA : il faut obligatoirement passer par l'ENVAM, aujourd'hui, les universités n'ont pas les moyens, ni techniques, ni organisationnels ou logistiques pour faire des modules d'E-Learning directement. La technicité et la viabilité du système (qui vient du Canada) ont été mises en place depuis 3 ou 4 ans, il y a une professionnalisation du système et les universités ont plutôt tendance à dire qu'elles travaillent avec le campus numérique et qu'elles vont mutualiser. Aujourd'hui, il semble que certaines matières liées à l'architecture ne soient enseignées que dans les écoles d'architecture et pas forcément en E-Learning qui est dans du savoir universitaire.

L'ENVAM souhaite ouvrir et élargir et c'est la raison pour laquelle ils sont partis sur l'éco construction et vont essayer de partir sur l'urbanisme. Ils peuvent toutefois élargir la palette à partir d'un projet mais il faudra trouver les enseignants qui acceptent de faire du contenu pour des licences pro. De toute façon, l'ENVAM (via le CREPA) restera le seul interlocuteur.

JFC (SdA) : la branche s'interroge sur la manière de gérer la formation professionnelle, il y a des déserts géographiques importants avec les OF et elle est intéressée par la gestion de ce système d'E-Learning, voire même ensuite à le mettre en place pour d'autres sujets quitte à se poser la question sur le financement de la construction de modules. Si l'E-Learning est rentable pour la branche et lui permet de faire des économies sur des budgets de formation, pourquoi ne pas l'envisager ? La branche a déjà un référentiel de type universitaire sur la licence pro, pourquoi ne pas voir avec les universités comment développer les campus numériques et passer un partenariat avec celles qui participent à l'ENVAM ?

CREPA : comment travailler à distance sur les dessins ? Les ateliers pédagogiques ne sont pas transmissibles sur l'E-Learning.

JFC (SdA) : effectivement, la totalité du référentiel licence pro n'est pas forcément transmissible en E-Learning, il y a la nécessité à des moments donnés d'avoir une présence physique mais pour certains modules, les coûts de déplacement peuvent être réduits.

JMD (UNSA) : la branche ne peut pas passer à côté de ce dispositif, elle doit en connaître le fonctionnement.

BD rappelle :

1 - Que la première préoccupation de la branche est la licence professionnelle pour laquelle elle recherche des solutions pour qu'elle soit largement diffusée. L'E-Learning peut être une solution mais pour l'instant, la branche ne connaît que l'ENVAM qui vient d'être présenté. Peut-être y-a-t-il d'autres universités ? La démarche logique de la branche serait de rencontrer, non pas le CREPA Bretagne qui n'est qu'un interlocuteur de l'ENVAM, mais de rencontrer directement l'ENVAM, leur présenter la licence professionnelle que la branche veut mettre en place sur tout le territoire et ce qu'il pourrait proposer comme types de prestations et les conditions pour avancer ensemble. La branche aurait ainsi une meilleure connaissance de ce que peuvent faire les universités, notamment celles qui sont regroupées dans l'ENVAM.

2 - En ce qui concerne l'enquête que la branche a lancée auprès des pôles régionaux pour savoir ce qui se faisait sur le développement durable de manière plus générale, elle sera peut-être capable d'élargir elle-même la démarche puisqu'elle en saura plus sur les initiatives prises dans telle ou telle région et la forme que cela prend.

Il y a donc une démarche en deux temps :

- la licence pro qui est un bon moyen d'entrer en contact avec l'ENVAM
- une fois que la branche aura récupéré l'ensemble des attitudes sur ce qui se fait en matière de développement durable dans les régions, elle pourra revoir l'ENVAM et étudier leurs propositions

AH (CFDT) : il faut d'abord voir ce que dit l'université de Rennes sur le fait de mélanger les écoles d'architecture et les universités et en ce qui concerne la licence pro, voir ce qui peut se faire traditionnellement et à distance. Certains modules peuvent effectivement se faire de manière allégée par du E-Learning ou en présence. La problématique avec la licence pro est de construire des partenariats avec ceux qui ont envie de le faire. Si l'école d'architecture et l'université de Rennes sont d'accord pour s'inscrire dans la démarche de la branche, tant mieux et il faudra ainsi se servir de l'ENVAM mais si ce sont d'autres écoles et d'autres universités, il faudra leur demander une "variante" et ce qui peut (ou ne peut pas) se faire en E-Learning, la branche pourra ensuite passer des partenariats avec qui elle voudra.

JFC (SdA) : la branche doit s'interroger sur l'outil et son intérêt pour l'ensemble de ses formations, prévoir des budgets qui s'appuient sur ces coûts de formations.

AH (CFDT) : la branche a traité la licence pro et maintenant elle va s'occuper de manière globale du E-Learning. Dans le processus de labellisation, si les OF en font une partie en E-Learning, des économies pourront être réalisées. Pour augmenter et faciliter la formation et arriver à avoir de plus en plus de compétences, cela semble évident. Pourquoi pas un jour faire venir le CNED comme cela vient d'être fait avec le CREPA ? Certains OF ont un certain passé et un certain savoir faire, il serait idiot de ne pas s'en servir. La branche peut déjà faire un listing d'opérateurs et les recevoir pour s'enrichir de leur expérience.

PS (UNSFA) : l'encadrement en E-Learning n'est pas le même et si le candidat n'est pas motivé, autonome, rigoureux et n'a pas de méthode de travail, le résultat ne sera pas forcément bon. Il faudra donc être très attentif aux types de formation et aux pré-requis ; tout dépendra des modules en question.

AH (CFDT) : il ne faut pas oublier l'isolement de l'individu qui, même s'il a la volonté, lorsqu'il se trouvera en face d'une problématique quelconque, ne trouvera pas la bonne réponse. Il lui restera toutefois le tuteur.

FG (SdA) : l'important c'est l'oral et les moyens de s'exprimer ; or, ces méthodes de formation pour les architectes peuvent convenir seulement sur des mises à niveau ou de la réglementation.

JFC (SdA) : la méthode de l'ENVAM fonctionne avec des petits groupes et des périodes où il y a des connexions simultanées avec des questions/réponses et un contact direct avec un enseignant par le biais d'un média informatique. En cas de problème, l'enseignant peut être interrogé et il apporte une aide ou oriente vers des pistes, il y a tout de même un suivi, des contacts téléphoniques et le système peut fonctionner dans cet esprit. L'intérêt de cet enseignement c'est qu'il y ait des contacts enseignants/stagiaires.

Décisions

La CPNEFP est particulièrement intéressée par l'Enseignement Ouvert à Distance présenté par le CREPA dans le cadre de l'ENVAM.

La CPNEFP propose de poursuivre sa réflexion sur la manière de mettre en œuvre le système d'E-Learning pour une partie des modules de la licence pro et d'étudier les moyens à mettre en place pour y parvenir.

L'Enseignement Ouvert à Distance intéresse la branche pour certaines catégories de formations et certaines populations déshéritées en outils de formation.

La CPNEFP propose de contacter d'autres centres de formation à distance tels que le CNED, la CNAM, Centre Inffo, etc.

5°) Plan de travail et composition du comité de labellisation

• *Rétro planning* :

JFC (SdA) : pour mettre en place la labellisation en 2012 et compte-tenu des étapes déterminées dans le rétro planning, la CPNEFP doit travailler sur les priorités en février/mars 2011. En avril, une information devra être faite aux OF pour qu'ils puissent déposer leur demande jusqu'en mai, la CPNEFP les étudiera en juin pour une attribution du label en septembre. En octobre/novembre 2011 tout devra être réglé, l'Opcia PI sera informé des priorités de la branche et des labels attribués pour les formations de 2012. Il restera à informer les entreprises et les salariés de l'impact de la labellisation.

La plaquette présentée à la dernière CPNEFP est prête. Pour que la branche soit opérationnelle à temps il faut prendre les décisions politiques, à savoir la mise en place le comité de labellisation et l'organisation du travail en 2011.

JMD (UNSA) : pour pouvoir respecter ce planning, il serait bon de mettre en place les objectifs, le coût et les dates, les procédures pour l'APGP, et avoir un prévisionnel financier en amont avant de prendre toute décision.

JFC (SdA) : mis à part les frais de secrétariat et d'envoi liés à toute activité paritaire, il n'y aura pas de coûts particuliers liés à cette action (enquêtes, etc.). La mise en place du label confiée à B. Ducroix a été prise en charge par le budget de 2009 donc l'investissement a déjà eu lieu. Il reste surtout des décisions politiques à mettre en œuvre.

JMD (UNSA) : demande que le secrétaire général de l'APGP lui présente le dossier, le planning décidé en CPNEFP avec les frais engagés et ceux à venir.

AH (CFDT) : le secrétaire général de l'APGP peut faire une première estimation du coût du processus en sachant que de nombreuses décisions se prendront en plénière. Il restera cependant le comité de labellisation qui risquera de se réunir régulièrement et le rythme des réunions sera à chiffrer pour sécuriser tout le monde.

Les échéances sont intéressantes et permettent d'avoir une visibilité sur la planification des tâches, donc l'aspect financier. La branche verra ensuite ce qu'elle doit faire en fonction des sommes qui sont dédiées au projet. Les partenaires sociaux sont d'accord pour éviter les soucis et les incompréhensions des uns et des autres.

● **Composition du Comité de labellisation.**

✓ **Statut du comité de labellisation et choix du nombre** : comité composé de deux représentants de chaque collègue + 3 personnes extérieures.

✓ **Détermination du profil des personnes extérieures** : elles devront amener de l'intégrité et du poids aux décisions de la CPNEFP.

✓ **Mission du comité de labellisation** : un travail technique comme la notation des OF, la vérification des dossiers, les formations proposées ... Le rôle du comité sera d'être vigilant pour que l'OF soit clairement informé.

BD : rappelle que la commission a choisi des critères objectifs et la notation est assez facile : 0 pour inexistant ; 3 pour satisfaisant et 1 si c'est entre les deux. Il restera ensuite à faire le total et il ne sera pas nécessaire d'entrer dans le détail.

JMD (UNSA) : qui se chargera du travail préliminaire pour vérifier la conformité des dossiers ? La commission aura un travail d'analyse purement technique, le travail politique consistera à s'assurer d'une parité.

BD : il y a bien entendu une préoccupation politique derrière la labellisation, mais elle est plus dans le fait d'analyser quel type d'OF a répondu, quel type de formation n'est pas présenté à la labellisation et qui posera problème à la branche parce qu'il y aura des demandes fréquentes, comment assurer auprès de tout le milieu professionnel qu'il existe un processus de labellisation. Le comité de labellisation est celui qui vérifie la notation, s'il y a une description des méthodes pédagogiques et si l'OF a pris la peine de dire ce qu'il a mis dedans.

JFC (SdA) : est d'accord sur le principe mais un comité de labellisation, de certification, un jury ou quoi que ce soit, se doit déontologiquement, de vérifier la réalité des critères et des réponses. Il doit donc y avoir un débat sur chaque dossier. La branche compte environ une quarantaine d'OF, s'ils se présentent tous chaque année à la labellisation, 20 dossiers peuvent être couverts en deux séances.

PP : la première phase consiste en la définition des priorités de la branche, et pour chaque priorité, le thème, le public et les compétences recherchées, ce qui va réduire énormément le nombre d'OF.

YB (CFTC) : rappelle que la commission de labellisation est un organe technique qui va présenter un avis sur les dossiers qui sera entériné par la CPNEFP.

OB (UNSA) : quelle est la question qui va permettre de juger le contenu de la formation de l'OF ? L'OF fournira le détail des méthodes et non le contenu.

JFC (SdA) : si la branche veut définir ses priorités et avoir un cahier des charges très rigoureux sur ce qu'elle attend des formations en développement durable, il faudra bien que les OF fournissent le contenu des formations qu'elle dispense dans ce domaine.

PP : si la branche se donne comme obligation de définir des priorités avec des éléments qui lui permettent d'affirmer que c'est tel public et telle compétence, le tri à l'arrivée des propositions des OF sera plus simple. Si les propositions de formation sur le développement durable ne répondent pas aux priorités clairement définies par la branche, elles n'auront pas besoin d'être examinées. La CPNEFP doit clairement affiner les choses, c'est elle qui fixera la ligne de conduite et qui donnera son cahier des charges au comité de labellisation.

JMD (UNSFA) : les thèmes de formation non éligibles devront quand même être présentés au comité de labellisation.

YB (CFTC) : au niveau de la méthode de travail, la CPNEFP doit définir la composition du comité de labellisation, il est donc inutile de refaire le débat. Le travail de B. Ducroix a été validé, il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Composition du Comité de labellisation, au-delà de la représentation paritaire

Proposition du SdA : un représentant de Centre Inffo, un expert (B. Ducroix) et un représentant du CNOA (Hien Tran)

Proposition de la CFTC : un expert (B. Ducroix), un représentant du CNOA (Hien Tran), mais émet un doute quant à la participation de Centre Inffo.

Proposition de l'UNSFA : il faudrait une répartition plus équilibrée entre les "trois" collèges (syndicats salariés, syndicats patronaux et experts). L'UNSFA ne voit pas pourquoi le CNOA viendrait dans ce comité d'experts même s'il est légitime qu'il soit associé à l'ensemble de la démarche de la labellisation, ce n'est en fait qu'un employeur de plus. Autant la formation des architectes inscrits à l'Ordre est une préoccupation pour le CNOA, autant la formation des salariés des agences d'architecture n'est pas forcément du ressort du CNOA.

L'UNSFA préférerait un expert issu du monde de la formation comme B. Ducroix et pourquoi pas un universitaire.

YB (CFTC) : même si un représentant du CNOA serait un employeur de plus, il ne faut pas mettre de côté un acteur (s'il souhaite y participer) légitime en matière d'information des employeurs et qui a une identité au sein des architectes. Il faut profiter du CNOA pour ensuite attirer les OF et ainsi impacter les formations des professionnels, des employeurs, par un OF validé et labellisé par la branche professionnelle.

FP (UNSFA) : il faut que ce soit des personnalités extérieures à la branche, utiles pour la validation de la labellisation.

FG (SdA) : il est essentiel de faire participer le CNOA, rien que pour l'importance des répercussions dans la profession, les salariés comme les employeurs s'informent toujours de ce que pense l'Ordre.

JFC (SdA) : il n'a jamais été dit dans les conclusions de la dernière CPNEFP que les 2 ou 3 personnes extérieures devaient être extérieures à la branche. Aujourd'hui, la revue la plus lue dans la profession, c'est la revue de l'Ordre et ce que l'Ordre dit est même entériné par les architectes. La position purement politique à avoir pour obtenir une espèce de label qualitatif c'est qu'il y ait quelqu'un de l'Ordre, pas forcément un élu, il y a des professionnels très compétents en matière de formation que la branche a par ailleurs contacté pour la licence pro. B. Ducroix peut très bien faire partie du comité, il n'appartient pas à un OF et il faudrait une 3^{ème} personne. Le comité est majoritairement paritaire. Il faut bien préciser que c'est la CPNEFP qui validera les décisions du comité de labellisation.

JMD (UNSFA) : l'UNSFA s'oppose à faire entrer quelqu'un de l'Ordre dans une commission du paritaire, même si c'était un technicien qui représenterait l'Ordre. La mission de l'UNSFA et du SdA n'est pas du tout celle de l'Ordre. La labellisation est le problème des salariés et elle relève du paritarisme, des syndicats d'employeurs et des syndicats de salariés.

YB (CFTC) : les deux collèges paritaires seraient les personnes décisionnaires en cas de partage de voix. Les partenaires extérieurs auraient plutôt un rôle d'experts techniques et consultatifs.

JFC (SdA) : pour la 3^{ème} personne extérieure, il serait important d'avoir un représentant de l'Etat, apportant sa caution. Centre Inffo (ou un organisme du même type) serait intéressant, il représente à la fois les pouvoirs publics et le paritarisme et parle de formations, sinon ce pourrait être la DAPA en sachant que ce n'est pas le mieux.

JMD (UNSFA) : à ce moment là, l'Etat est l'organisateur et prend la branche comme consultant. Rien à voir avec la commission paritaire interne à la branche.

YB (CFTC) : à chaque fois que la DAPA est venue, elle a dit que la formation professionnelle relevait de la parité. Ils n'auront aucun intérêt de participer au comité. L'objectif de la branche est d'améliorer la qualité des formations, développer les compétences des salariés des agences d'architecture, un atout pour le plan de carrière professionnelle. Il faut donc

garder à l'esprit que cette commission de labellisation a certes un objectif politique mais aussi commercial. Les organisations syndicales qui n'ont pas mandat pour certaines catégories de partenaires extérieurs devront se rapprocher de leurs mandants et leur expliquer cette difficulté, l'un des objectifs du comité de labellisation qui sera à terme un bien pour la profession. Elle pourra ainsi communiquer et à terme, toutes les professions libérales y passeront.

JFC (SdA) : la branche a les meilleures formations en termes de durée et de qualification en développement durable. Si la branche veut que ses formations soient reconnues et que les agences d'architecture le soient comme étant qualifiées en développement durable, il faut que ce soit validé par quelqu'un d'autre que par elle-même. Il s'agit d'un enjeu stratégique. La commission de labellisation doit être idéologique et visible et il faut trouver un consensus.

BD : propose de se rapprocher de Centre Inffo, si la CPNEFP lui demande, pour voir avec eux quel type de personnalité il pourrait proposer. Pourquoi ne pas prendre un organisme qui fait de la qualification dans une branche connexe comme Qualibat ou l'Office de Qualification des Formations dans le Domaine du Bâtiment. Comme ils ont l'expérience sur le sujet, ils pourraient accompagner la branche et travailler avec elle sur une période donnée.

Décisions :

La CPNEFP valide la liste des relais de la labellisation énumérés à la dernière réunion.

Les partenaires sociaux valident en partie la composition du comité de labellisation, soit 6 membres (7 pour le SdA) :

1 - deux représentants du collège employeur et deux représentants du collège salarié

2 - B. Ducroix

3 - il restera à trouver un 2^{ème} partenaire extérieur (voire un 3^{ème}, choisi sur sa valeur ajoutée).

Sa composition sera définie ultérieurement. Pour cela, la CPNEFP propose aux partenaires sociaux de faire part de leurs positions. Une fois la composition du comité de labellisation validée, elle désignera un rapporteur qui devra répondre au nom du Comité.

La CPNEFP acte que la commission de labellisation sera indépendante et que sa validité sera d'un an renouvelable.

6°) Questions diverses :

- **Calendrier des CPNEFP de 2011**

Décision : Réunions pour 2011

➤ 13 janvier - 24 février - 31 mars - 19 mai - 23 juin - 08 septembre - 27 octobre - 08 décembre

Ordre du jour de la CPNEFP du 09 décembre 2010

- 1 - Approbation de l'ordre du jour**
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2010**
- 3 - Rapport sur les activités de la Présidence**
- 4 - Synthèse des études prospectives**
- 5 - Point sur l'E-Learning**
- 6 - Réflexion sur le dossier labellisation**
- 7 - Evaluation des coûts de fonctionnement pour les dossiers en cours (GPEC, labellisation ...)**
- 8 - Questions diverses**

La séance est levée.